

## Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire 2010

Mardi 15 Juin 2010 à 10 heures

Le Président Edgar Bourlett ouvre la séance à 10 h 10 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il rappelle que le secrétaire de l'Assemblée Générale est le secrétaire du Conseil de Direction, à savoir M. Bernard Hahn.

Selon l'article 7.1 des statuts :

*" chaque adhérent entrant dans le champ d'application du livre II titre IV du Code du Travail (art. L. 241-1) dispose d'une voix. En outre, il dispose d'un nombre de voix supplémentaires fixé selon le nombre de salariés pour lequel il a cotisé au cours de l'exercice précédent, conformément à l'échelle ci-après :*

<i>de 11 à 50 salariés</i>	<i>:</i>	<i>une voix supplémentaire</i>
<i>de 51 à 200 salariés</i>	<i>:</i>	<i>deux voix supplémentaires</i>
<i>plus de 200 salariés</i>	<i>:</i>	<i>trois voix supplémentaires "</i>

Les convocations ont été faites par insertion dans les journaux d'annonces légales L'Ami du Peuple du 23 mai 2010, L'Alsace et Les Dernières Nouvelles d'Alsace du 25 mai 2010.

Le Président aborde l'ordre du jour :

1. Rapports d'activité de l'Association en 2009
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009
3. Quitus aux membres du Conseil de Direction pour leur gestion au cours de l'exercice 2009
4. Fixation des cotisations pour l'exercice 2010
5. Adoption des résolutions

### I - Rapports d'activité de l'Association en 2009

#### 1. rapport global d'activité médicale

Ce rapport englobe l'activité de 98 médecins du travail (pour un équivalent de 83,5 TC) et de deux internes. En quelques chiffres :

- Les effectifs attribués en début d'année sont en hausse de 1,97 % par rapport à 2008 : 233.000 salariés dont 65 % sont déclarés en SM et 35 % en SMR.  
Cette répartition est stable depuis deux ans et rejoint l'évaluation faite par les médecins.

- 18 085 entreprises adhérentes (dont 80 % de TPE et 1 % ayant plus de 200 salariés) ; 514 d'entre elles disposent d'un CHSCT.
- Les risques auxquels sont exposés les salariés et justifiant une SMR :
  - 47 % : le bruit ;
  - 37 % : le travail sur écran qui ne nécessite plus un classement en SMR de façon systématique ;
  - 30 % des salariés suivis sont soumis à un risque TMS (tableaux 57 - 98) maladie professionnelle indemnisable.
- Les examens cliniques :
  - Au nombre de 165 072, ils sont en baisse par rapport à 2008 (avec une très nette diminution des visites d'embauche) ;
  - Nous observons une répartition pour moitié entre visites périodiques et non périodiques.
- Les examens complémentaires : répartis en 3 catégories, ils sont réalisés à 90 % dans le service sans surcoût pour les employeurs ainsi que des vaccinations (en rapport direct avec un risque professionnel et le Revaxis).
- Les conclusions professionnelles : 142 232 avis d'aptitude ont été prononcés sans restriction (86 %) ; le chiffre est stable pour les visites sans conclusion (pré-reprise, à la demande du salarié) et pour le nombre d'inaptitudes totales (0,4 %).
- Les pathologies dépistées : 21 915 orientations prononcées pour 18 335 salariés, vers les médecins généralistes et spécialistes ; 576 maladies professionnelles ont été répertoriées (TMS).
- Les activités de tiers-temps : en augmentation de façon globale de 6,6 %
  - participation à 1 254 réunions de CHSCT ;
  - Fiches d'Entreprise : réalisées à 55 %, elles concernent 80 % de salariés ;
  - Les formations ou informations dans des domaines variés ; en 2009, les médecins du travail ont été largement sollicités pour l'établissement des Plans de Continuité d'Activité pour la pandémie grippale ;
  - Un Forum sur les RPS a été organisé en octobre 2009 à Strasbourg avec la participation de 724 entreprises et 40 exposants ;
  - 3 médecins référents pour les risques CMR, TMS et RPS, 1 médecin ressource référente en épidémiologie et les médecins délégués de secteur ;
  - formation des médecins (en interne et externe) : en moyenne 11 vacations par an et par médecin
  - 60 % du tiers-temps réalisé, 9 % de mieux qu'en 2008.

En conclusion, le Dr. Marie-Pierre Pirlot résume les principaux commentaires relevés dans le rapport annuel d'activité des médecins d'AST67 :

- l'allongement de la durée de la visite médicale et la complexité accrue des situations rencontrées
- la participation aux CHSCT reste une priorité
- la pandémie grippale a été chronophage
- le tiers-temps est parfois amputé par des visites médicales
- la réforme de la médecine du travail est toujours en attente ; les médecins espèrent qu'elle permettra de se réorganiser pour apporter aux entreprises et aux salariés les services qu'ils sont en droit d'attendre
- les salariés travaillant sur écran sont encore déclarés en SMR ; la réglementation est très loin de la réalité
- l'activité médicale n'est pas délégable, l'activité de tiers-temps est enrichie par l'activité du service pluridisciplinaire

Le Président remercie personnellement le Dr. Marie-Pierre Pirlot pour sa présentation et pour son action tout au long de l'année comme médecin coordinateur.

## **2. rapport d'activité pluridisciplinaire**

M. Jean-François Mignaud, Directeur du Service Pluridisciplinaire, prend la parole et présente l'activité de son service pour l'année 2009 en s'appuyant sur quelques statistiques.

- Sa structure : ce service comprend une dizaine de personnes, réparties sur tout le département.
- Son fonctionnement : les prestations sont demandées par les médecins. Les techniciennes se déplacent chez les adhérents afin de caractériser les risques.
- Son activité : 254 demandes de prestations ont été demandées par nos médecins du travail cette année, une augmentation a été enregistrée par rapport à 2008. Seulement 10 demandes directes émanant des adhérents ont été enregistrées.
- Les prestations sont diverses et s'étendent sur plusieurs domaines :
  - 107 interventions sur les ambiances physiques ;
  - 60 interventions sur le risque chimique (prestations qui s'avèrent être plus longues) ;
  - 61 interventions pour les TMS (en très nette augmentation)
  - et en collaboration avec les médecins du travail (réalisation de FiVIE, de prestations d'analyse de risques....)

Après chaque prestation, une enquête est réalisée. Il en découle que :

- 90 % des médecins sont satisfaits ;
- 84 % des adhérents sont satisfaits mais certains évoquent un problème de coût.

Le temps moyen d'une étude est de 3,7 jours.

75 médecins ont fait appel au service pluridisciplinaire cette année contre 63 en 2008.

- L'activité pluridisciplinaire a été optimisée. En effet des procédures de fonctionnement ont été mises en place. Au niveau de l'organisation, deux personnes se consacrent aux prestations liées aux risques chimiques et à l'ergonomie. Le service compte deux nouvelles qualifications d'IPRP.
- Les prestations évoluent sans cesse. Un nouveau catalogue des prestations devrait paraître dans les semaines à venir. Le service développe une ressource en interne qui se consacrera aux CMR, élargit ses partenariats CMR, TMS et RPS et élabore une prestation interne de pré-fiche d'entreprise (FIVIE). Beaucoup de temps a été consacré à l'accompagnement des adhérents dans le Plan de Continuité d'Activité.
- Une dizaine d'assistantes monitrices SST ont été formées. Cette activité avait déjà démarré en 2005 mais rencontre une forte augmentation en 2009. En effet, 40 formations initiales et 68 formations de recyclage ont été enregistrées. Cette prestation est à l'origine destinée prioritairement aux TPE.

M. Jean-François Mignaud laisse la parole à M. Christian Deschamps concernant ce dernier point.

M. Christian Deschamps précise qu'il est nécessaire de s'organiser différemment vis-à-vis de cette prestation. Les formations SST deviennent très importantes en nombre. Pour éviter des problèmes de temps passé en préparation et pour assurer convenablement ces formations, nous voulons réguler cette activité et nous limiter à ce qu'il nous est possible de faire. A ce titre, il est proposé de rendre payante cette prestation.

Cette proposition figurera dans la résolution relative au budget.

M. Jacques de Juvigny intervient et précise que le coût direct du service pluridisciplinaire au niveau des frais de personnel est de 500 k€ auxquels s'ajoutent 80 k€ de frais indirects ; le chiffre d'affaires net est de 10 k€ en 2009.

Dr. Marie-Pierre Pirlot explique que l'activité du service pluridisciplinaire est une activité indispensable pour réaliser le tiers temps, de façon pertinente et efficace, cela fait partie de nos missions de prévention. Cette dernière n'est d'ailleurs pas mesurable et fait partie intégrante de l'activité du médecin du travail.

Certains participants à l'Assemblée Générale se demandent si le recours à des partenaires externes est un choix stratégique. Dr. Marie-Pierre Pirlot précise que AST67 travaille avec la CRAM et qu'un certain nombre de conventions sont mises en place. Cependant la réactivité n'est pas la même que celle que l'on peut avoir en interne.

Le Président intervient et explique que sur un plan national, il existe un problème démographique (il y a de moins en moins de médecins du travail). Il faudra continuer à faire de la prévention, le médecin du travail sera l'expert mais il faudra faire appel à d'autres compétences.

Selon une étude récente du CISME, les SIST de France emploient 5 600 médecins du travail et 1 200 IPRP. En faisant une règle de trois, AST67 devrait compter 22 IPRP dans ses effectifs. Notre Service est donc très en retard.

La pluridisciplinarité a été instaurée en 2003 ; la majorité des SIST en mutualisent les interventions (sauf pour des actions très pointues, par ex. laboratoire d'analyses). AST67 essaie de limiter au maximum le travail par conventionnement.

Le Président cite un texte du Ministre du Travail M. Woerth ; il souhaite tenir compte de la démographie médicale (75 % des médecins du travail ont plus de 50 ans). Ce problème va s'aggraver, le dispositif pourrait s'éteindre faute de médecins du travail.

Il précise que la loi sur la réforme des services de santé au travail sera présentée assez rapidement à l'Assemblée Nationale et au Sénat ; il y aura un lien entre les textes sur la médecine du travail et ceux sur la retraite.

Le projet de la réforme de la santé au travail s'articule notamment autour du développement d'équipes de travail pluridisciplinaires (associant médecins du travail, ergonomes, psychologues, toxicologues, infirmières...). Plus de 250 infirmières sont d'ores et déjà employées dans les Services de Santé au Travail en France. Le médecin du travail pourra déléguer des tâches médicales à l'infirmière dans un cadre très précis ainsi qu'à d'autres personnes selon leur compétence.

### **3. rapport général du Conseil de Direction**

Le Président donne la parole à M. Christian Deschamps.

M. Christian Deschamps rappelle qu'il convient d'évoquer notre avenir en matière d'organisation et de développements potentiels.

#### **- effectifs et infrastructures :**

- au 31.12.2008, AST67 employait 226 personnes soit 197,8 EQTP, dont 98 médecins du travail.  
Aucune progression remarquable n'a été notée par rapport à 2008.
- La formation professionnelle : une légère baisse en nombre de salariés et en nombre d'heures de formation par rapport à l'année précédente est notée ; il est prévu de réduire nos dépenses de formation sur l'année en cours.
- Les effectifs salariés de nos adhérents : nous notons une légère progression du nombre d'entreprises (+ 422), une stabilité des effectifs déclarés (231 834) et une baisse de l'effectif moyen par entreprise (12,92).  
Le secteur d'Illkirch-Graffenstaden est en forte hausse et celui de Strasbourg-Est est en forte baisse.
- Nos infrastructures : AST67 comporte 44 centres médicaux (112 cabinets médicaux) sur l'ensemble du Bas-Rhin ; nous cherchons à maintenir une certaine proximité auprès de nos adhérents.  
Quelques travaux de réfection de nos locaux ont été effectués en 2009 pour accueillir les adhérents dans de meilleures conditions.

Pour 2010, compte tenu de la situation financière, AST67 s'est centrée uniquement sur des travaux de sécurité, de conformité. Rien d'autre n'est envisagé.

- compte d'exploitation et bilan :

M. Edgar Bourlett donne la parole à M. Jacques de Juvigny pour le rapport financier de l'exercice 2009.

M. Jacques de Juvigny présente les éléments comptables habituels.

➤ Compte d'exploitation :

- Une diminution de notre résultat d'exploitation et une dégradation de la situation économique en général sont observées. En 2009, nous avons assisté à une baisse de l'activité économique de 1,3 % ayant entraîné une diminution de nos produits de 0,8 %.
- Une augmentation de nos charges d'exploitation et une situation d'exploitation déficitaire, liée notamment à un certain nombre de situations défailtantes de nos adhérents sont constatées. Le nombre de salariés déclarés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 était stable, mais nous notons une baisse de 20 % du nombre d'embauches.
- Nous constatons une baisse de 80 % des produits financiers, résultant d'une diminution de la rémunération de notre trésorerie.
- Les charges financières sont également en baisse, nous n'avons pas fait de nouvel emprunt.
- La situation d'exploitation, dans le détail :
  - En 2009, nous notons une hausse de 2,9 % des charges de personnel, à mettre en relief avec une augmentation des salaires (2 % pour les cadres, 2,5 % pour les non-cadres) ; nous nous situons actuellement à 0,7 % au-dessus du minimum conventionnel ;
  - Les charges principales : 17 % de la totalité des charges ;
  - Baisse de 5,4 % des autres charges de fonctionnement ; c'est la conséquence d'un certain nombre d'efforts importants de réduction de frais généraux en cours d'année, pris consécutivement à l'Assemblée Générale de l'année dernière ;
  - Les impôts et les taxes sont en augmentation importante (taxe professionnelle, conséquence de nos infrastructures) ;
  - L'impôt sur les sociétés est négatif.

Certains membres de l'Assemblée Générale interviennent et s'étonnent du coût élevé des charges.

M. Jacques de Juvigny répond que les médecins constituent la moitié des charges du personnel et que cela représente une charge importante.

M. Edgar Bourlett précise également qu'en 2003, lors du précédent renouvellement d'agrément d'AST67, l'administration avait fait le calcul pour voir si chaque médecin disposait bien d'une assistante comme stipulé dans le Code du Travail.

Il n'est pas question de priver les médecins de leurs assistantes. Mais on ne peut pas dire que seuls les médecins contribuent au résultat, les assistantes médicales et les personnels pluridisciplinaires apportent également leur contribution.

Un adhérent fait un rapide calcul entre nombre de personnes et coût de ces personnes, le chiffre obtenu lui semble important.

Le Président précise qu'AST67 respecte la grille des salaires établie au plan national, avec les partenaires sociaux.

Un adhérent exprime son mécontentement quant aux services non rendus par le service de santé au travail (visite d'embauche, de reprise du travail hors délais).

M. Jacques de Juvigny répond que nous n'avons pas de clé de répartition des médecins du travail employés par AST67. Nous essayons de maintenir un certain équilibre (environ 3 000 salariés pour un temps complet).

Mais il existe des différences : il est plus difficile de trouver des médecins dans certains secteurs et viennent se rajouter des difficultés ponctuelles, non prévisibles, telles que certaines absences pour maladie notamment.

Enfin, le niveau de risque n'est pas le même dans toutes les entreprises : secteur industriel, secteur bancaire. L'exposition aux risques est prise en compte par les médecins du travail qui partagent leur activité entre suivi médical et actions sur le milieu du travail.

Un adhérent insiste sur le risque CMR qui peut exister dans le cadre de l'embauche.

Concernant des questions relatives au non-paiement des cotisations, M. Jacques de Juvigny rappelle le principe de fonctionnement d'une association et précise que toutes les entreprises adhérentes doivent payer leur cotisation ; les demandes de réduction de cotisations ne sont acceptées que s'il y a une carence avérée. Les pertes sur créances sont consécutives aux entreprises en liquidation judiciaire.

A la demande d'un adhérent, M. Jacques de Juvigny explique que nous avons eu une augmentation importante des frais de personnel, essentiellement liée à l'augmentation générale des salaires et au versement d'une prime au personnel pour un montant total de 120 k€.

M. Christian Deschamps répond que « les frais de personnel, qui ont augmenté de 2,9 % en 2009, sont intégrés dans les comptes de l'exercice 2009. Ils répondent à une politique adoptée dans le cadre du budget 2009.

Il est à noter que si nos charges ont augmenté globalement de 1,7 % et nos frais de personnel de 2,9 %, c'est qu'il y a eu une forte réduction sur beaucoup d'autres postes tout au long de 2009.

Puisque les produits d'AST67 ont été directement impactés par la conjoncture et ne sont pas à la hauteur de nos espérances, nous devons nous intéresser de très près aux frais de personnel, qui représentent 80 % de nos coûts.

Des médecins du travail vont partir en retraite. L'urgence est de s'adapter à la réforme qui va nous permettre de nous engager. Par le biais de la délégation, des prestations pourront être assurées par des personnes « non médecin » et des prestations plus complètes, avec une meilleure flexibilité, pourront être ainsi proposées.

C'est une perspective que nous devons mener rapidement et mettre en application en termes d'organisation et de mode de fonctionnement vis-à-vis de nos adhérents."

A la demande d'un certain nombre d'adhérents sur le détail des charges, M. Jacques de Juvigny répond que nous avons fortement diminué le montant prévu pour le matériel informatique qui n'a pas été remplacé depuis plus de 5 ans.

Enfin, il souligne qu'en 2008 nous avons provisionné en extérieur un montant de 200 k€ pour assurer les indemnités de fin de carrière des collaborateurs d'AST67. La situation s'étant dégradée, nous ne l'avons pas reconduit en 2009.

Quelques explications sont demandées quant à la variation importante des fournitures informatiques

M. Jacques de Juvigny indique que notre fournisseur a fait un rappel de consommables sur 4 années.

Des précisions sont demandées quant à la différence importante au niveau du montant des provisions pour risques et charges.

M. Jacques de Juvigny précise que l'essentiel (250 k€) est constitué pour un litige personnel, lié au départ de l'ancien Directeur.

M. Christian Deschamps précise que nous avons bon espoir qu'il y ait une reprise favorable sur cette provision mais qu'il est pour l'instant difficile de s'avancer.

Le Président M. Edgar Bourlett souhaite faire une analyse budgétaire :

- Les charges 2009 ont été supérieures au budget de 81 k€.
- Il figure dans ces charges un montant de 256 k€ pour créances irrécouvrables et provision exceptionnelle (départ de l'ancien directeur)  
Cela voudrait dire que sans cette provision exceptionnelle, les charges auraient baissé.

On peut dire que les charges ont été maîtrisées grâce à un plan drastique de réduction des coûts de 275 k€, démarche qui n'a jamais été conduite à ce point, sachant qu'à 80 % ce sont des salaires.

Un travail énorme a été réalisé et le Président souhaite rendre hommage à M. Christian Deschamps, M. Jacques de Juvigny et Mme Eliane Dudt, comptable (qui vient de prendre sa retraite).

Le constat est le suivant :

- Les produits sont inférieurs au budget de 126 k€, du fait de la crise.
- Un résultat négatif de 318 k€ par rapport à un déficit de 112 k€ prévu au budget.

- Toutefois, en enlevant les charges exceptionnelles, nous devrions nous situer à - 63 k€ (0,3 %) ; en fait, en tenant compte de ces éléments, nous avons une amélioration de 49 k€ grâce à la rigueur de la gestion et de la réduction drastique des charges.
- Enfin, les résultats cumulés positifs depuis 2003 s'élèvent à 1 200 k€.

➤ Bilan :

Notre total de bilan est d'un peu moins de 13 000 k€.

Nous pouvons noter :

- A l'actif : nos immobilisations qui correspondent essentiellement à nos centres médicaux, diminuées des amortissements déjà pratiqués (selon la nouvelle méthode comptable depuis 2005).
- Au passif : nos emprunts à long terme passés pour l'acquisition et la rénovation de nos centres médicaux.  
Nos capitaux propres ont été diminués de la perte de 2009.

M. Edgar Bourlett propose de passer au point II de l'ordre du jour et donne la parole à M. Garnier, Commissaire aux Comptes.

## **II - Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009**

M. Garnier précise qu'il s'agit de deux rapports :

- le rapport général, classique, qui donne une opinion sur les comptes annuels et dont il fait la lecture :  
*« nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé »*  
Il n'y a pas de commentaire particulier ni d'observations à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil de Direction
- le rapport spécial sur les conventions réglementées : nous n'avons pas relevé de telles conventions au 31 décembre 2009.

Le Président remercie M. Garnier et passe au vote des trois premières résolutions.

### **Première résolution**

*L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général sur l'année 2009, approuve le rapport présenté par le Conseil de Direction.*

*Cette résolution est adoptée à la majorité, avec 341 voix contre et 13 voix d'abstention.*

### **Deuxième résolution**

*L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, constate un déficit net de 318.984,01 Euros. Elle décide d'intégrer ce résultat au patrimoine de l'Association qui s'établit à 5.885.682.- Euros au 31 décembre 2009.*

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **III - Quitus aux membres du Conseil de Direction pour leur gestion au cours de l'exercice 2009**

#### **Troisième résolution**

*L'assemblée générale donne aux membres du Conseil de Direction quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2009.*

*Cette résolution est adoptée à la majorité, avec 346 voix contre et 9 voix d'abstention.*

### **IV - Fixation des cotisations pour l'exercice 2010**

M. Edgar Bourlett donne la parole à M. Jacques de Juvigny.

M. Jacques de Juvigny précise que les prévisions budgétaires ont été présentées aux membres du Bureau le 18 février 2010 et le même jour au Conseil de Direction. Cette présentation a fait l'objet de débats entre les différents administrateurs et la décision reportée à la réunion du Conseil de Direction du 30 avril 2010, au cours de laquelle les propositions ont été approuvées à la majorité.

Au niveau de la répartition de nos charges, celles de personnel représentent près de 80 %. Il n'est pas prévu de modification de nos infrastructures en 2010, ce qui devrait stabiliser les loyers et charges.

Les différentes propositions de cotisations pour l'année 2010 :

- la cotisation statutaire par entreprise, encadrée par un seuil d'effectifs, est proposée avec une hausse ;
- la cotisation pour frais de fonctionnement : en hausse de 1,5 % :
  - pour les salariés SM : elle passe de 64,50 € à 65,50 € en 2010,
  - pour les salariés SMR : elle passe de 80,40 € à 81,60 € en 2010 ;
- le droit d'entrée pour les nouveaux adhérents passe de 29 € à 30 € ;
- les autres cotisations restent identiques par rapport aux années précédentes : cotisations pour FEPEM, cotisations pour salariés isolés (surcoût demandé aux entreprises qui demandent des visites à l'extérieur)
- la journée pluridisciplinaire pour les entreprises au-delà d'une journée reste fixée à 450.- € ;

- pour les salariés embauchés, 65,50 €, quelle que soit leur classification ;
- les examens complémentaires sont à la charge de l'entreprise et sont facturés séparément ;
- la cotisation spéciale pour les ETT : faite en concertation avec la branche, pour inciter les entreprises à diminuer l'absentéisme. A partir de 25 % d'absentéisme, on facture l'intégralité.

Et enfin, un changement que M. Christian Deschamps a évoqué en début de réunion :

- la cotisation spécifique pour les stages SST dont nous vous demandons d'accepter le principe, avec distinction entre les TPE et les entreprises à partir de 11 salariés, respectivement de 60 € et 150 € pour la formation initiale et respectivement de 20 € et 50 € pour la demi-journée de recyclage. Ces coûts restent inférieurs au prix de revient réel de cette activité.

Un adhérent prend la parole et intervient concernant une erreur de facturation.

M. Jacques de Juvigny précise que l'origine de cette facture remonte à 2005 suite à la biennialisation des visites médicales des salariés déclarés en SM. Il a été décidé à l'époque par le Conseil de Direction et en Assemblée Générale de faire payer un turn-over aux entreprises. C'est une activité nouvelle, qui engendre la création d'un nouveau dossier médical (même si ce salarié reprend le même poste qu'un autre salarié partant).

Nous facturons donc aux entreprises le nombre de salariés embauchés en cours d'année.

M. Armand Reboh souligne que l'Association n'a plus de règlement intérieur et demande si l'ancien reste valable jusqu'au remplacement

Le Président répond par l'affirmative. De nouveaux statuts ont été adoptés en 2005 et un nouveau règlement intérieur doit être mis en place en tenant compte de la réforme de la Santé au Travail en cours de discussion.

M. Armand Reboh propose que, en attendant, l'ancien règlement intérieur soit remis en application.

Le Président précise qu'aucune demande n'a pour le moment été formulée par le Conseil de Direction et que les administrateurs ont bien compris que nous nous trouvons dans une période transitoire.

A la demande de M. Armand Reboh, le Président propose que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil de Direction.

Les adhérents proposent qu'un point supplémentaire concernant l'approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de l'année précédente soit dorénavant mentionné.

M. Garnier, Commissaire aux Comptes, confirme que l'approbation d'un compte rendu après un tel délai n'a plus beaucoup d'impact mais que ce point devrait normalement figurer à l'ordre du jour.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour a été préparé lors d'une réunion du Conseil de Direction, volontairement anticipée au 30 avril 2010. Le point concernant l'approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de l'année dernière n'a pas été soulevé. Les administrateurs n'en ont pas fait la demande.

Le Président précise toutefois que ce point figurera à l'ordre du jour l'année prochaine.

Les adhérents proposent la répartition d'un certain nombre de pouvoirs.

M. Edgar Bourlett précise que les pouvoirs attribués ne sont pas des pouvoirs en blanc, mais donnés à un mandataire ou au Président.

M. Edgar Bourlett passe au vote de la quatrième et dernière résolution.

**Quatrième résolution :**

*L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport relatif aux prévisions budgétaires de l'exercice 2010, fixe les cotisations pour l'année 2010 comme suit :*

**4.1. - Cotisation statutaire**

*La cotisation statutaire par adhérent, destinée à couvrir les frais du siège social, est fixée suivant le tableau ci-après :*

<b>Nombre de salariés</b>	<b>Cotisation statutaire H.T</b>
0 à 2	<b>21 €</b>
3 à 5	<b>31 €</b>
6 à 10	<b>45 €</b>
11 à 20	<b>87 €</b>
21 à 50	<b>122 €</b>
51 à 100	<b>225 €</b>
101 à 200	<b>257 €</b>
201 à 400	<b>350 €</b>
401 à 700	<b>415 €</b>
701 et plus	<b>500 €</b>

**4.2. - Cotisation forfaitaire pour frais de fonctionnement**

*Les cotisations forfaitaires pour frais de fonctionnement qui étaient de 64,50 € H.T par salarié en Surveillance Médicale et de 80,40 € H.T par salarié en Surveillance Médicale Renforcée en 2009, sont fixées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme suit :*

- **par salarié en Surveillance Médicale** \_\_\_\_\_ **65,50 € H.T**  
(64,50 € H.T en 2009)
- **par salarié en Surveillance Médicale Renforcée** \_\_\_\_\_ **81,60 € H.T**  
(80,40 € H.T en 2009)

Une facturation complémentaire interviendra pour les salariés embauchés dans l'année, au tarif de base de 65,50 € H.T

La cotisation spéciale des employeurs de personnel employé de maison reste fixée à **35,60 € H.T** par personne (cotisation identique depuis 2000).

#### **4.3. - Droit d'entrée unique**

Le droit d'entrée unique, à la charge des nouveaux adhérents au titre de participation à l'installation des centres, de 29,00 € H.T par personne en 2009 est fixé pour 2010 à **30,00 € H.T**

**4.4. -** L'assemblée générale reconduit pour 2010 la **cotisation spéciale** de **15,24 € H.T** (cotisation identique depuis 2000) par examen médical effectué dans un autre Service de Santé au Travail hors du département du Bas-Rhin.

**4.5. -** Les dépenses relatives aux examens complémentaires réalisés à la demande du médecin du travail, pour la détermination de l'aptitude au travail des salariés, en dehors des centres interentreprises dont notre association est gestionnaire, sont à la charge des employeurs concernés. Ces examens sont facturés séparément.

**4.6. -** En cas d'impossibilité de donner suite au rendez-vous pris pour un salarié d'une entreprise de travail temporaire, l'annulation doit être faite dans **un délai minimum de 24 heures**. A défaut, il sera appliqué une cotisation pour "rendez-vous non respectés" proportionnelle au taux d'absentéisme de l'agence.

Elle représentera une fraction de la cotisation pour "frais de fonctionnement" de l'exercice et sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

<b>Taux Absentéisme</b>	<b>% par rapport au tarif de l'exercice</b>
< 9%	0 %
> = 9% et < 12%	15 %
> = 12% et < 15%	30 %
> = 15% et < 18%	45 %
> = 18% et < 21%	60 %
> = 21% et < 25%	75 %
> = 25%	100 %

**4.7. -** La **cotisation "journée pluridisciplinaire"** facturée aux adhérents reste fixée à **450.- € H.T** au-delà d'une journée par an et par adhérent (cotisation identique depuis 2006)

**4.8. - Une cotisation spécifique pour les stages SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) par stagiaire**

<i><b>pour les entreprises de – 11 salariés</b></i>	<i><b>par stagiaire H.T</b></i>
<i>pour la formation initiale</i>	<b>60 €</b>
<i>pour la demi-journée de recyclage</i>	<b>20 €</b>

<i><b>pour les entreprises à partir de 11 salariés</b></i>	<i><b>par stagiaire H.T</b></i>
<i>pour la formation initiale</i>	<b>150 €</b>
<i>pour la demi-journée de recyclage</i>	<b>50 €</b>

*Cette résolution est adoptée à la majorité, avec 371 voix contre et 11 voix d'abstention.*

Arrivé au terme de l'Assemblée Générale et plus aucune question n'étant posée, M. Edgar Bourlett indique le décompte des voix :

- 1 262 voix sont présentes ou représentées

